

Les bases américaines permanentes, de 1951 à 1966.

« L'accord PARODI – BRUCE, du 27 février 1951, autorise l'US -Air Force de disposer de façon permanente d'une base de transit à Bordeaux/Mérignac, d'un dépôt à Châteauroux et d'une escale à Orly... Puis en date du 31 octobre 1951, un nouvel accord autorise l'aviation américaine à stationner sur les bases de Toul, Chaumont et Laon... En 1966, lorsque la France décide de quitter l'organisation militaire intégrée du pacte Atlantique (OTAN), les forces américaines stationnées sur son territoire représentent un effectif d'environ 25 000 hommes, repartis en 11 000 pour l'aviation et 14 000 pour l'armée de terre. A la fin de l'année 1951, époque où les Américains avaient entamé, depuis à peine quatre mois, le déploiement de leurs installations ne dépassait pas 6 000 hommes... »
(cf. : Patrick FACON – Matériaux pour l'histoire de notre temps – année 1992/volume 29/numéro 29/pages 27)

Les premières installations sont celles qui datent, depuis le débarquement de 1944 et la période immédiate d'après la libération (1945-1946) : les ports de Cherbourg et de La Palice (La Rochelle) par l'US- Navy, ainsi que le terminal des lignes transatlantiques de Cherbourg. Rapidement, de nombreuses bases, ou dépôts, de l'armée de terre : Fontainebleau, Poitiers, Orléans, Verdun, Nancy, Reims, Nice, Cannes, Marseille, Biarritz, Angoulême, Chinon, ou de l'aviation (US-Air Force) : Evreux, Châteauroux, Toul, Bordeaux - Mérignac, Orly, Laon, Phalsbourg, Chaumont, Etain, Chambley, Dreux, Chalons, Brienne le Château, Vouziers, Chênevières, sont installés

Un total maximum de 25 000 hommes pour la « US-Army » et de 21 000 hommes pour la « US Air Force » stationnés en France, est autorisé par le gouvernement français.

Texte publié dans « Radio REF » de janvier 1947

